

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 9**Votants:** 10**Séance du 22 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie BARTHEL, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT

Représentés: Danielle BOUYSSOU par Geneviève MARQUET

Excuses: Eric PRUCHON

Absents:

Secrétaire de séance: Elsa CORNARO DE CURTON

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 11 avril dernier, celui ci est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Objet: MISE EN CONFORMITE RGPD - D 2023 012

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) du 27 avril 2016.

Vu la délibération n° 12AG07-01 du 13 juillet 2012 portant approbation des statuts de Cantal Ingénierie et Territoires,

Vu les délibérations n° 19CA09-02 et 19CA12.01 des Conseils d'Administration des 25 septembre et 11 décembre 2019 relatives à la création par Cantal Ingénierie et Territoires d'une nouvelle prestation de service

" *Mise en conformité du règlement Général de Protection des Données (RGPD)*" et fixant le barème de cotisation afférent,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle démarche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire à la prestation de service optionnelle de Cantal Ingénierie et Territoires intitulée "*Mise en conformité du règlement Général de Protection des Données (RGPD)*" incluant notamment

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé (DPO) ,
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par :

- l'inventaire des traitements de la collectivité
- l'identification des données personnelles traitées
- la réalisation d'Études d'Impact sur la Vie Privée
- la proposition d'un plan d'action
- la rédaction des registres de traitements

- La sensibilisation des élus et des agents,
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

DESIGNE Cantal Ingénierie et Territoires, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données mutualisé pour la collectivité.

PRECISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de Cantal Ingénierie et Territoires.

APPROUVE le barème de la cotisation forfaitaire annuelle correspondante.

AUTORISE le représentant légal de la collectivité à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant les engagements de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au RGPD et ce durant la période d'engagement d'une durée de 3 ans fermes.

Objet: CONVENTION ECOLE DE TERRITOIRE (RET) - D 2023 013

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des différentes rencontres avec les élus du RPI (St Constant-Fournoulès, St Santin de Maurs, Montmurat et Le Trioulou) ainsi qu'avec les services de l'Education Nationale et les enseignants, afin de se projeter sur l'avenir du RPI.

Il a été décidé, à titre expérimental pour une année scolaire, la création d'un Réseau d 'Ecole de Territoire (RET) se substituant à l'actuel RPI et intégrant les écoles de St Constant-Fournoulès, St Santin de Maurs, Montmurat et Le Trioulou et ce à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024.

Elle donne lecture du projet de convention soumise aux collectivités concernées, instaurant les règles de fonctionnement du dit RET : Echelle du territoire, gouvernance, amélioration de la communication entre les différents acteurs (Education Nationale, collectivités, parents élèves...), rendre école accessible à tous, innovation pédagogique, sectorisation 1er degré, conditions scolarisation enfants.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal

- accepte la proposition de substitution du RPI en Réseau d'Ecole de Territoire (RET) à titre expérimental à compter de la rentrée prochaine 2023-2024.

- Autorise Madame le Maire à signer la convention découlant de cette décision.

Elsa Cornaro De Curton souligne que la commune de St Santin de Maurs va mettre en place une garderie dans son école (classe libérée par la fermeture de poste) en proposant un élargissement des horaires d'accueil et ce à la rentrée scolaire prochaine.

POINT SUR LES COMMISSIONS :

EAU :

Alexandre Pujols rend compte aux membres du conseil de la réunion avec la société CEREG (Bureau d'étude ayant réalisé l'étude de diagnostic du réseau sur le territoire communal), l'ARS, les services de la Préfecture et de CIT(Cantal Ingénierie et Territoire). Il a été abordé les risques sur le captage et la distribution de l'eau potable ainsi que la mise en sécurité de la cuve enterrée servant de réserve.

Concernant l'adhésion au syndicat, celle ci est effective depuis le 01 juin, Madame le Maire a contacté le 9 juin dernier Mr Pleimont (Président du Syndicat LImargue Ségala), il doit venir au Trioulou afin de préparer le dossier des travaux à venir.

Un courrier sera envoyé aux abonnés afin qu'ils réitèrent leur vigilance sur leur compteur d'eau et éventuelles fuites à venir.

Une réflexion va être menée afin d'éviter les écoulements des eaux pluviales à la Calvetie (Maison Brasquies/ Gales) .

VOIRIE:

Bertrand Fraysse informe du passage de l'épareuse sur le territoire communal les 1er et 2 juin dernier.

Concernant les travaux de voirie prévus pour 2023, l'Entreprise Caumon devrait intervenir prochainement.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Mr Deveze (électricien) devrait intervenir courant juin pour finaliser les travaux de mise en sécurité de la Halle.

Un arrêté de dérogation (du 1er mai au 30 septembre) a été pris afin de pouvoir mettre en location la halle en attendant .

ENVIRONNEMENT -CULTURE-TOURISME:

- Le site Internet est en passe d'être finalisé. Des photos ont été prises par drone par ALTAPROD
- Certaines de celles ci serviront à illustrer le site.
- La préparation de la manifestation du marché de pays du 5 août est en cours : pétanque, Karaoké, Théâtre sont au programme.

Christophe Perrot fait part d'arbres tombés sur le chemin après Bonnet.

DIVERS :

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a eu une conversation avec la chef de service du tuteur de Mr Arnal J.Paul afin de l'interpeller, une nouvelle fois, sur la situation des biens de celui ci : détritrus, embroussaillement de la propriété (habitation et terrains) qui constitue un danger quant au risque d'incendie. Elle regrette que rien ne soit envisagé : débroussaillage par une entreprise privée (ou agriculteurs locaux le cas échéant), vente de cette propriété et expose qu'elle ne financera aucune de ces actions compte tenu que les factures précédemment acquittées pour la mise en sécurité n'ont toujours pas été remboursées par l'intéressé (5000 €).

La séance est levée à 20h45